

Profil professionnel

Spécialiste de la Migration avec brevet fédéral

Un métier aux multiples facettes dans le domaine de la migration et de l'intégration : conseiller, accompagner et encadrer des personnes issues de la migration, en tant que spécialiste, au sein d'une équipe interdisciplinaire.

Domaine de travail

Groupes-cibles

Interlocuteurs

Les Spécialistes de la Migration (SpM) conseillent, accompagnent et encadrent des personnes issues de la migration, c'est-à-dire aussi bien des personnes possédant une expérience migratoire que des enfants qui n'en ont pas, mais pour lesquels l'expérience migratoire des parents joue un rôle.

Concrètement, les SpM aident les personnes issues de la migration à organiser leur quotidien dès leur arrivée en Suisse et, en fonction de leur statut juridique, à accéder et à participer aux structures sociales.

Les SpM travaillent dans le domaine de l'asile, de la migration et de l'intégration, dans des institutions du domaine social, de la santé et de la formation ainsi que dans l'administration publique. Ils sont, par exemple, employés dans des centres d'accueil ou d'enregistrement, des centres d'hébergement pour requérants d'asile, des services spécialisés et des structures chargées de la promotion de l'intégration sociale ou professionnelle. Souvent, ils sont aussi amenés à exercer leur activité dans des structures publiques ou privées où les questions spécifiques à la migration sont importantes .

Le travail des SpM se caractérise par des contacts personnels et directs avec les personnes issues de la migration. Il nécessite une bonne compréhension des questions liées à la migration et des conséquences de cette dernière sur les êtres humains et la société. Dans certains domaines d'activité et de compétence, une formation préalable supplémentaire peut être requise pour acquérir des compétences spécifiques au domaine de la migration.

**Principales
compétences
professionnelles**
Responsabilité

Les SpM se distinguent par leur capacité à agir dans un contexte interculturel, ce qui signifie qu'ils sont en mesure de comprendre les systèmes socioculturels de référence et les situations spécifiques de différentes personnes issues de la migration, et d'agir en conséquence. Leur travail consiste à :

- dans les situations concrètes de la vie quotidienne, informer et conseiller les personnes issues de la migration et les diriger, en fonction de leurs questions, vers des services spécialisés ;
- créer une relation empreinte de respect avec les personnes issues de la migration, l'entretenir et savoir y mettre fin ;
- encadrer avec professionnalisme les personnes issues de la migration en fonction de leurs besoins, notamment dans les centres pour requérants d'asile ;
- travailler de manière interdisciplinaire tant au sein d'une équipe que d'un réseau de professionnels ;
- prendre en considération le contexte interculturel dans le processus d'intégration ;
- contribuer à une bonne communication entre les différentes parties prenantes ;
- participer à l'élaboration de projets orientés vers le quotidien pour et avec le groupe cible, planifier et exécuter de façon autonome les tâches liées à leur propre activité ;
- connaître les bases légales et les procédures, être familiarisé avec l'organisation et le fonctionnement des domaines de l'asile, de la migration, de la promotion de l'intégration, de la santé, du travail et de la formation professionnelle ainsi que de la sécurité sociale (en particulier l'aide sociale).

Exercice de la profession

Autonomie
Créativité
Innovation
Environnement de travail
Conditions de travail

Les SpM travaillent en tant que spécialistes des questions de migration et d'intégration au sein d'une équipe ou d'une unité organisationnelle. Ils exercent leur activité de manière autonome dans ce domaine varié, mais collaborent étroitement avec les autorités, les travailleurs sociaux, les psychologues, les juristes, les interprètes, les médecins et d'autres professionnels. Le fait qu'ils travaillent dans le domaine socialement et politiquement exposé de l'intégration les confronte à des opinions et des jugements de valeur divergents. En règle générale, les SpM sont salariés. Leurs horaires de travail sont fixes mais peuvent, notamment pour ceux qui travaillent dans l'accompagnement et l'encadrement, être irréguliers et ne pas correspondre aux heures de bureau habituelles. Le travail des SpM requiert une autonomie et une flexibilité importantes.

Contribution à la société, à l'économie, à la culture et à la protection de l'environnement

Les SpM ont un rôle d'exemple et sont des ambassadeurs de questions relatives aux domaines de l'asile, des réfugiés et de la migration. Ils permettent aux migrants d'accéder à la formation, au travail et aux loisirs, au vivre ensemble et à l'espace public. Ils leur donnent des moyens d'entrer en contact avec la population locale et veillent à ce que leur situation soit comprise de l'opinion publique. Dans le cadre de leur mandat, ils contribuent au développement durable et à la gestion avisée des ressources.